



Charte d'aide à la diffusion : aide aux déplacements



*Appuyer la mobilité
artistique et professionnelle*

Occitanie en scène

8 avenue de Toulouse - CS 50037 - 34078 Montpellier Cedex 3
+ 33 (0)4 67 66 90 90 - contact@occitanie-en-scene.fr - www.occitanie-en-scene.fr
Siret 311 199 418 00048 - APE 9499Z - Licences PLATESV-R 2020-002635, PLATESV-R 2020-002636



Charte d'aide à la diffusion : aide aux déplacements

Objectif

Accompagner durablement la diffusion de spectacles hors de leur région d'origine et en renforcer la visibilité.

Principe

Dispositif mis en place dans le cadre de la Charte d'aide à la diffusion, réunissant l'Onda et les membres de La Collaborative (Agence culturelle Grand Est, OARA Nouvelle-Aquitaine, ODIA Normandie, Occitanie en scène et Spectacle vivant en Bretagne) avec pour objectifs d'accompagner durablement la diffusion, hors de leur région d'origine, de spectacles sélectionnés collectivement, et d'en renforcer la visibilité.

Aide destinée aux structures de programmation accueillant un spectacle créé en Occitanie sélectionné par les membres de la Charte d'aide à la diffusion.

Aide permettant de bénéficier d'une garantie financière de l'Onda et d'une participation aux frais de voyage et de transport d'Occitanie en scène.

Éligibilité

- Structure de programmation ayant son siège social hors Occitanie.
- Structure de programmation titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.
- Billetterie obligatoire, à l'exception des œuvres créées spécifiquement pour l'espace public.
- Représentations scolaires non éligibles.
- Demande d'aide devant être effectuée avant la représentation.

Préparation et dépôt des demandes

- Demande réalisée au moyen d'un formulaire transmis par Angèle Picgirard, conseillère en charge de la Charte d'aide à la diffusion.

Calendrier

- Dépôts au fil de l'eau pour des représentations à venir dans l'année en cours et jusqu'à N+2.

Modalités

- Aide accordée uniquement dans le cadre d'un contrat de cession, couvrant jusqu'à 80 % des coûts de mobilité, ne pouvant excéder 6 000 €.
- Aucune aide inférieure à 300 €.
- Paiement de l'aide dans les six mois suivants la date de l'opération au regard du bilan financier.

Contact

Angèle Picgirard
+33 (0)7 67 84 50 86
a.picgirard@occitanie-en-scene.fr